
Code d'éthique et de déontologie de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Au cours des dernières années, plusieurs modifications ont été apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2). Ces modifications ont conduit à une révision de la gouvernance et à la transformation du réseau. L'Agence entre maintenant dans une phase de stabilisation de sa mission et de renforcement de son imputabilité sur le plan régional. Ce contexte particulier représente un moment privilégié pour partager certaines valeurs organisationnelles et réaffirmer quelques engagements éthiques. Une conduite conforme à l'éthique doit demeurer une préoccupation constante pour garantir à la population une gestion intégrée et transparente des fonds publics.

Le code d'éthique adopté par le conseil d'administration de l'Agence présente les valeurs et comportements attendus des différents personnels et professionnels et prévoit les modalités d'application. Le code d'éthique :

- ✓ fait appel au sens des responsabilités et au jugement des personnes visées;
- ✓ suscite le respect des obligations déontologiques et l'adhésion aux principes éthiques de l'organisation dans tous les travaux et contacts interpersonnels tant à l'interne qu'à l'externe de l'Agence;
- ✓ contribue à l'amélioration continue des pratiques des personnes œuvrant au sein de l'Agence.

Ventilation de l'enveloppe budgétaire pour le programme des services de Santé au travail 2009

La Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a consenti pour la région de la Chaudière-Appalaches un budget de 3 943 570 \$ pour le programme des services de Santé au travail. Le budget proposé comprend une majoration budgétaire de 2 % applicable au traitement et de 1,9 % pour le fonctionnement. D'autre part, la CSST autorise, pour l'enveloppe Régie de l'assurance maladie de Québec (RAMQ), un budget de 872 134 \$ afin de couvrir les honoraires des médecins œuvrant en Santé au travail.

Ce budget permet de réaliser les objectifs convenus par entente de gestion et d'imputabilité, telle qu'elle est intervenue entre la CSST et l'Agence. La ventilation régionale du budget adoptée par le conseil d'administration garantit le fonctionnement de l'équipe régionale de santé et sécurité au travail ainsi que le fonctionnement des services locaux de santé au travail déployés par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Montmagny-L'Islet, centre mandataire pour la région.

Entente action jeunesse structurante visant la prévention du suicide auprès de la clientèle des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de la région de la Chaudière-Appalaches

La problématique du suicide affecte particulièrement la région de la Chaudière-Appalaches dont le taux ajusté de décès par suicide est de 25,4 sur 100 000 personnes comparativement à 18,6 pour l'ensemble du Québec, situant ainsi Chaudière-Appalaches au 6^e rang des régions ayant le plus haut taux de mortalité par suicide. Les taux de suicide les plus élevés dans la région se retrouvent chez les hommes de 20 à 49 ans et chez les femmes de 30 à 64 ans.

En 2007, dans le but de réduire le taux élevé de suicide sur le territoire, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches a identifié 19 recommandations qui découlent du rapport du directeur de santé publique de Chaudière-Appalaches sur la problématique du suicide.

Dans la foulée de ces recommandations, l'Agence a convenu, de concert avec ses partenaires du monde scolaire, du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et de la Conférence des élus (CRE) de contribuer à la diminution de la mortalité par suicide en Chaudière-Appalaches, en agissant spécifiquement en prévention auprès de la clientèle qui fréquente les centres de formation professionnelle (CFP) et les centres d'éducation des adultes (CEA) des quatre commissions scolaires (CS) de la région de la Chaudière-Appalaches.

Par cette entente, les parties conviennent, sur une période de trois ans, de travailler en étroite collaboration dans le respect de leurs mandats respectifs à :

- ✓ sensibiliser la clientèle des CFP et CEA à reconnaître les signes précurseurs de la détresse psychologique;
- ✓ repérer les personnes à risque;
- ✓ accompagner et éduquer les jeunes et les adultes dans le développement d'habiletés personnelles pour une meilleure gestion de la détresse psychologique et des diverses crises faisant partie de la vie courante.

Recommandation à soumettre au ministre de la Santé et des Services sociaux quant au renouvellement du mandat du directeur à la Direction de santé publique et de l'évaluation

Le conseil d'administration de l'Agence a recommandé au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, le renouvellement du mandat du docteur Philippe Lessard à titre de directeur à la Direction de santé publique et de l'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Prochaine séance ordinaire du conseil d'administration de l'Agence :
le mercredi 18 mars 2009, à 19 h

363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec)
Salles Beauce, Montmagny-L'Islet et Thetford

Pour information : Service des communications – 418 386-3553